

**SORTIE EXCEPTIONNELLE
CABOURG
Du 15 au 22 mai 2027**

1. Bulletin d'inscription à retourner avant le 15 octobre 2026			
NOM			
Nombre de personnes			
Détail	P.U.	Nbr de personne	Total
Séjour en chambre double	806 €		
Supplément chambre individuelle	210 €		
Acompte	250 € (305 € individuelle)		
Solde (avant le 15 avril 2027)	556 € (711€ individuelle)		

Les réponses sont à envoyer soit

○ 1- Par courrier avec votre chèque d'acompte à

• Jacky PAQUELET 53 F rue de Meaux 77860 Quincy-Voisins tél : 06 12 28 42 84

◎ 2- Par mail à assorandoqyvs@gmail.com et virement bancaire sur le compte de l'association (RIB en pièce jointe)

**REGLEMENT INTERIEUR POUR LES RANDONNÉES EXCEPTIONNELLES
(VOTÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉCEMBRE 2004)**

- Le groupe de personnes volontaires pour organiser ces randonnées prospecte et propose des randonnées au bureau.
- Il annonce le prix attendu et les visites ou activités culturelles envisagées au bureau.
 - la volonté du bureau est de faire participer le plus grand nombre d'adhérents à ces activités
 - le bureau valide et vote la hauteur de la participation de l'association aux activités culturelles
- Le bureau engage un chèque de caution pour le groupe auprès de l'organisme d'hébergement
 - Ce chèque est récupéré par le président ou la trésorière de l'association, lors de la sortie considérée.
 - En aucun cas, il ne peut être déduit de la facture d'un participant.
- Le bureau vote
 - le principe d'un dédommagement financier d'1 nuit d'hôtel pour les membres qui assurent la prospection des sorties exceptionnelles
 - le principe d'un dédommagement financier pour les appels téléphoniques passés pour ces opérations d'après une facture téléphonique détaillée
 - les timbres sont à demander au bureau de l'association
 - la diffusion de l'information est faite par courrier à l'ensemble des adhérents par le bureau.
- Tout participant souhaitant être covoituré pour la sortie, s'engage à participer aux frais de transport auprès du conducteur du véhicule.